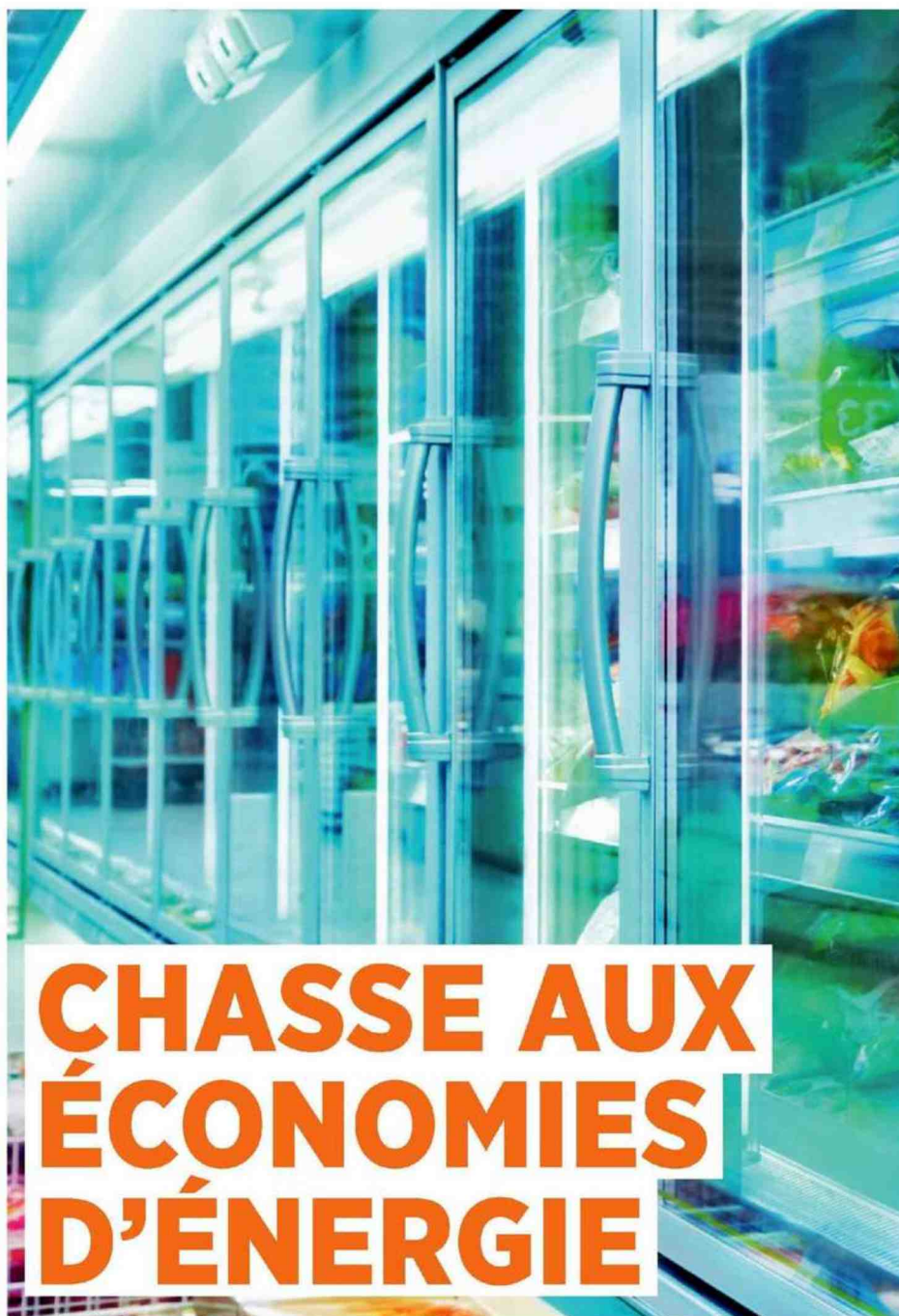


16
SOLUTIONS DOSSIER ■

MEUBLES FROIDS



CHASSE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

N°1328 - juin 2024 - www.pointsdevente.fr



Poussés par les réglementations et face aux augmentations du coût de l'énergie, les fabricants de meubles froids développent des gammes qui optimisent le coût total de possession de leur mobilier. Les équipements à groupes logés, plus simples à gérer, pourraient gagner quelques parts de marché sur les groupes distants. PAR JEAN-BERNARD GALLOIS

→ LES POINTS FORTS

► Réglementations

Elles impactent le prix

► Tendances

Les groupes logés ont la cote

► Location

Des atouts indéniables

La réfrigération commerciale occupe une place centrale au cœur du business des points de vente : elle propose et met en valeur des produits frais et surgelés et ses usages recouvrent des aspects énergétiques et environnementaux. « Le froid commercial représente, d'ailleurs, entre 50 et 60 % de la consommation énergétique d'un magasin alimentaire », commente Franck Charton, délégué général de Perifem, l'association technique du commerce.

Même si les portes se sont généralisées depuis une dizaine d'années, il reste près de 40 % des commerces réticents à fermer leurs vitrines, principalement des magasins de proximité, pour des raisons d'encombrement. Et ce sont aussi « un tiers des commerces qui ne sont pas encore aux normes du règlement européen F-Gas », ajoute Ibrahim Zaïd, responsable certification à Cemafrica (groupe Tecnea), l'expert indépendant de la chaîne du froid. La très active Perifem s'est lancée, depuis plusieurs mois, dans des opérations de communication auprès des distributeurs pour faire de cette double contrainte une opportunité.

LES FLUIDES NEUFS FLAMBENT

Alors oui, les différentes mesures de la réglementation F-Gas (voir encadré), à mettre en place d'ici 2030 impactent

fortement la quantité de produits disponibles ainsi que le prix des fluides neufs : Dalkia Froid Solutions a estimé que la hausse était de 500 % à 1 000 % selon les produits entre 2014 et 2024. Dans le cadre du service après-vente et de la maintenance d'équipements, il existe aussi un risque de pénurie concernant les fluides, avec un potentiel de réchauffement global important élevé à partir de janvier 2027. Raison de plus pour que les plus frileux accélèrent leurs investissements dans des meubles froids moins énergivores.

Certes, la facture est élevée, surtout si elle s'accompagne d'un changement de l'ensemble du système de refroidissement et peut grimper, toujours selon Perifem, de 500 000 euros pour un supermarché à 1,5 million d'euros pour un hypermarché. Soit un total de 300 M€ d'investissement par an pour la mise en conformité des installations frigorifiques du parc de magasins français d'ici 2030 pour suivre le règlement européen F-Gas et un total de 2 Mds € par an pour la mise en conformité avec le décret tertiaire et l'obligation de diminuer la consommation énergétique des sites de 40 % d'ici 2030 (voir encadré).

Mais les magasins ont la possibilité d'être accompagnés par des aides de l'État. « Dans le cadre des investissements sur les mobiliers à fluides propres, ils peuvent obtenir des certificats d'économie d'énergie », souligne Cécile Marty, trade marketing manager chez Epta France. Et surtout, en 2030, « les magasins qui ne seront pas aux normes n'auront plus la possibilité de maintenir leur installation, ce qui signifie l'arrêt de leurs anciens meubles froids », ajoute Franck Charton. « Si, comme on le pense, le prix de l'électricité va doubler à partir de 2025, passant de 42 euros le MWh à 70-80 euros, poursuit le responsable, →

→ il est alors important de disposer d'une appréciation globale du magasin, où entre également en jeu la partie des réserves réfrigérées qui peuvent être autonomes ou pas. Faire appel à un bureau d'études me paraît une démarche essentielle afin de choisir au mieux son type d'installation pour les sept à dix ans à venir. »

D'autant qu'il est tout à fait possible d'avoir la moitié de ses meubles à groupe logé et la moitié à groupe distant (appelé aussi déporté) en magasin selon le choix de l'exploitant, souligne Ibrahim Zaïd, du Cemafroid : « Est-ce que mon installation est conforme ? Mes meubles sont-ils certifiés et qualifiés ? Les responsables de magasins doivent se poser ces questions car la facture peut vite augmenter de 10 à 20 % si les meubles ne sont pas certifiés. »

GROUPES LOGÉS ?

À l'heure où près de 80 % des meubles froids sont en groupe déporté et alimentés par une centrale frigorifique, des propriétaires s'interrogent sur la possibilité d'équiper tout ou partie de

leurs surfaces de frais LS et de surgelés avec des groupes logés. L'hypermarché E.Leclerc de Ville-la-Grand, à côté d'Annemasse (74), a franchi le cap récemment et a opté pour les meubles Novum (voir pages 30-31). « Une des

grandes tendances de ces derniers mois est la progression des meubles à groupe logé dans les points de vente, qui vont au-delà des meubles promotionnels ou d'appoint, note Ibrahim Zaïd du Cemafroid. Les constructeurs ont la →

F-Gas

La réglementation s'impose à partir de 2030

En vigueur depuis le 11 mars 2024, la troisième version du règlement européen vient renforcer les restrictions et les interdictions pesant sur les fluides frigorigènes avec, pour objectif, de diviser par cinq les émissions de gaz à effet de serre des fluides frigorigènes d'ici 2030 en éliminant les gaz fluorés à fort potentiel de réchauffement global (PRG ou GWP en anglais).

Depuis 2022, cette réglementation impose l'abandon progressif et obligatoire des fluides frigorigènes dont le PRG est supérieur à 150 pour les installations neuves. C'est le cas des gaz fluorés comme le R134a, le R407F ou le R410a, très polluants. « La fuite d'un kilogramme de R404a contenu dans un meuble frigorifique de supermarché équivaut aux émissions d'un trajet en voiture de 25 000 km », détaille Franck Charton, le délégué général de Perifem.

Un volet de ce règlement touche les fabricants de meubles froids, avec une restriction de mise sur le marché pour leurs nouveaux équipements. Ils doivent diversifier leurs gammes de produits afin de se positionner sur le marché des technologies à faible potentiel de réchauffement global.



▲ Chez Epta, les nouvelles gammes Skyexpo (avec deux cuves) et Skyset (avec une cuve), raccordées sur les centrales de froid, ont bénéficié de couvercles réétudiés et plus épais, ainsi qu'une évolution des composants



→ capacité de fournir des meubles logés et déportés avec une qualité identique. »

Parmi les principaux promoteurs de ce type de meubles en France, on compte Efficop, distributeur des meubles Novum, ainsi que Galilei. Certifiée par Cemafruid, la dernière gamme du groupe italien, nommée Energia, offre, selon la société, 70 % d'économies d'énergie par rapport aux groupes logés comparables. « Ces économies s'obtiennent en innovant sur l'aérodynamique, sur les composants des meubles, les compresseurs et les ventilateurs, indique Philippe Salengros, directeur général d'Efficop. Certes, le coût d'acquisition des meubles est 1,5 fois plus élevé que pour ses concurrents mais le retour sur investissement est assuré sur deux ans. »

Leader sur le marché français avec sa marque Bonnet-Névé, Epta s'est spécialisé dans le groupe distant et propose aussi des meubles à groupe logé. La société a développé son meuble en froid positif Skyview Perform (classe B) dont les innovations ont réduit de 25 % sa consommation d'énergie par rapport aux verticaux classiques. « Nous avons gagné en performance énergétique en



DR



DR

Décret tertiaire

Baisse obligatoire de la consommation énergétique d'ici 2030

Aussi appelé dispositif Éco Énergie Tertiaire, le décret impose une baisse de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'une surface égale ou supérieure à 100 m² d'ici 2030 par rapport à 2010, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

En cas de contraintes techniques trop importantes ou de coût démesuré de transformation pour atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire, il est possible de constituer un dossier technique de modulation des objectifs. Il doit être transmis d'ici le 20 septembre 2026 sur la plateforme Operat (observatoire de la performance énergétique et de la rénovation et des actions du tertiaire), l'outil de contrôle et d'analyse mis en place et géré par l'Ademe.

optimisant la dynamique des fluides à l'intérieur du meuble et en apportant des améliorations significatives à la composante frigorifique et structurale, grâce à l'emploi de matériaux innovants », note Cécile Marty, trade marketing manager chez Epta.

CASCADE D'INNOVATIONS

Les dernières innovations du groupe vont de pair avec la fermeture progressive des portes des meubles réfrigérés. En ce sens, les nouvelles gammes

Skyexpo (avec deux cuves) et Skyset (avec une cuve), raccordées sur les centrales de froid, ont bénéficié de couvercles réétudiés et plus épais, ainsi qu'une évolution des composants.

« Nous gagnons 24 % par rapport à la précédente gamme et nous sommes en classe D. Précisons que la classe n'est pas comme pour les appareils électroménagers domestiques et qu'elle dépend d'un rapport entre la consommation électrique et la capacité à vendre des produits, le visuel marchand », ajoute Cécile Marty. La pierre angulaire de cette nouvelle gamme est la transparence « avec une structure spéciale en verre assurant 100 % de visibilité des produits exposés contre 64 % pour les modèles précédents. L'effet "total glass" associé à la ligne de chargement située à 435 mm et à la réduction du nombre de glissières de coulissement, permet aussi d'augmenter de 9 % le nombre de références exposées par rapport au modèle précédent avec le même encombrement au sol », précise-t-elle.

Par ailleurs, ces flots sont les premiers à être équipés de série de la plateforme de diagnostic numérique SwitchON, qui permet « grâce à des algorithmes de maintenance prédictive, le monitoring à distance de chaque composant et des paramètres tels que la température, l'humidité et le dégivrage, mais aussi le signalement des pannes et l'assistance dans les processus de dépannage », indique Cécile Marty. →

◀ Un des points forts d'Arneg : la différenciation. Ici au E.Leclerc d'Yverres.

→ Présenté l'an dernier à l'occasion d'Euroshop, Unit est un petit mobilier réfrigéré recyclable à 95 %, « le premier module avec son groupe froid logé fonctionnant selon l'économie circulaire », ajoute la responsable. Toute la carcasse est composée de pièces en tôle avec des finitions en ecopaint, en verre, en PLA et en liège issu à 100 % de l'écorce du chêne-liège pour lutter contre la déforestation. Sans groupe frigorifique, ni d'huile de lubrification, il peut être installé en devant de caisse et Epta indique avoir des discussions avec des enseignes.

PERSONNALISATION DES MEUBLES

Enfin, dans la salle des machines, le groupe Epta présente le système XTE qui garantit le fonctionnement efficace d'un système au CO₂ transcritique grâce à un nouvel échangeur de pression intégrant une technologie présente dans l'industrie de désalinisation de l'eau, qui s'utilise avec du CO₂ à la place d'un compresseur et réduit la consommation d'énergie de plus de 30 % au-delà de +40 °C par rapport à un système transcritique traditionnel, selon la société.

« Dans des magasins où l'expérience client compte de plus en plus, la personnalisation des meubles est l'un de nos points forts car les points de vente ont besoin de se différencier », commente Stéphane Brindejonc, directeur général d'Arneg France. Arrivé en France en 2007, le groupe italien entend être un fournisseur de mobiliers froids et de conseil en réfrigération commerciale. « Une des forces d'Arneg, mis à part sa large gamme de mobiliers et produits, est de pouvoir fabriquer des meubles dans le monde entier et d'être proche de ses clients », ajoute-t-il. Les gammes sur les mobiliers verticaux, par exemple, peuvent évoluer de 5 cm en 5 cm pour aller de 60 cm à 100 cm de plus que la taille habituelle avec une optimisation de l'espace au sol accrue.

La dernière gamme LX, développée sur les verticaux et les semi-verticaux principalement, peut être équipée de ventilateurs à faible consommation, d'éclairages LED, d'étagères fines et réglables, de portes panoramiques « full vision » et de la technologie brevetée Arneg

Fluides

Les solutions alternatives aux HFC

Plusieurs alternatives émergent pour faire face à l'interdiction progressive de tout fluide HFC. Les principales solutions sont les fluides frigorigènes naturels comme l'ammoniac (NH₃), le dioxyde de carbone (CO₂) et le propane (R290).

L'ammoniac : ses principaux avantages sont un potentiel de réchauffement global (PRG) nul, son efficacité énergétique et sa capacité à générer des économies d'exploitation significatives. Mais attention : son utilisation exige une grande expertise technique pour maîtriser ses contraintes.

Le dioxyde de carbone : son PRG est la valeur étalon permettant de calculer les PRG des autres fluides. Il est performant, peu toxique et non inflammable.

Le propane : son impact écologique est faible et son efficacité énergétique est haute. Il permet de gagner durablement en compétitivité et de maîtriser le coût total d'exploitation de ses installations.

Air System qui garantit de ne plus avoir besoin de dégivrer en maintenant une température de stockage constante. Le meuble vertical Osaka LX affiche ainsi une consommation électrique en baisse de -37 % par rapport à celle du modèle standard équivalent. « Elle peut également être équipée du système Arneg Eco Ring, « un groupe logé sans être un groupe logé », note Stéphane Brindejonc. Cette solution de réfrigération réduit sensiblement l'impact sur l'environnement et assure une sécurité renforcée

en utilisation du gaz naturel Propane (R290) en quantité réduite -150 g- pour la réfrigération des meubles à compresseur intégré, même s'ils sont de grande taille, jusqu'à 3 750 mm. Le moteur est appliqué au meuble mais logé dans une unité externe et réfrigère un circuit d'eau glycolée, qui, en circulant à l'intérieur, maintient les produits à température », poursuit Stéphane Brindejonc. Par rapport à un système à compresseur →

Meubles connectés

Quand Checkpoint Systems tentait le monitoring



Spécialiste des solutions de lutte contre la démarque inconnue, Checkpoint Systems France a répondu en 2019 à une demande : fabriquer un appareil permettant d'envoyer des notifications de températures toutes les vingt minutes depuis les meubles à groupe logé. Un gain de temps appréciable par rapport aux relevés effectués par des employés plusieurs fois par jour. « L'objectif était de construire ce boîtier fonctionnant sur pile, aux normes alimentaires, et qui s'insère dans notre réseau maillé de bornes en magasins permettant la communication en wifi », se rappelle Éric Silva, directeur des comptes stratégiques de Checkpoint Systems France. Mesurant 8 cm de large pour 12 cm de long et 6 cm d'épaisseur, le Check'Froid a été distribué à une centaine d'exemplaires dans une dizaine de magasins, dont des Système U. Puis le Covid-19 est venu, ainsi que le confinement, et les magasins n'ont pas donné suite. Avant une prochaine relance du produit ?

